



Le Jura Libre n° 2838 du jeudi 7 février 2013

Editorial

Laurent Girardin

En avant !

Après l'acceptation des dispositions de la déclaration d'intention du 20 février 2012 par les parlements des cantons du Jura et de Berne, le processus démocratique imaginé par les deux gouvernements peut aller de l'avant.

Si les députés jurassiens ont plébiscité l'inscription d'un nouvel article constitutionnel et qu'ils se sont montrés enthousiastes à la perspective de créer une entité commune avec les trois districts francophones bernois, les débats au Grand Conseil ont été plus laborieux. Malgré la volonté de la minorité francophone et des diverses institutions du Jura-Sud (CJB, AIJ, Députation et Association des Maires) d'accepter la procédure définie par l'accord du 20 février 2012, il s'en est fallu de peu que les efforts de négociation déployés depuis près de vingt ans par les cantons du Jura et de Berne, sous l'égide de la Confédération, soient réduits à néant.

Pour des questions relevant à la fois de la politique – rivalité partisane entre le bloc de droite formé de l'UDC, du PBD et de l'UDF et la gauche majoritaire au Conseil exécutif – et de l'orgueil – le mouvement probernois Force démocratique refusant obstinément d'engager un processus... démocratique -, les débats se sont trouvés biaisés.

Comme l'a souligné le quotidien romand *Le Temps* dans son édition du 29 janvier 2013, « finalement, le Grand Conseil bernois a évité d'infliger une humiliation à sa minorité francophone. » De son côté, le député-maire de Moutier, Maxime Zuber, a résumé l'issue des débats de façon aussi perspicace que brève en déclarant au *Quotidien Jurassien* : « C'est l'intelligence qui l'a emporté. »

La prochaine étape consistera à consulter les populations du Jura et du Jura-Sud. Cela se fera simultanément, probablement le 24 novembre prochain. En fonction d'impératifs d'ordre juridique, la question posée en fin d'année ne portera pas encore sur la création ou non d'un nouveau canton, mais sur la décision d'enclencher une procédure devant mener à l'élection d'une assemblée constituante interjurassienne, dont le rôle consistera à imaginer ce que serait un nouveau canton réunissant Jura et Jura-Sud.

Ce serait évidemment faire preuve d'obstination stupide que de refuser, dans cette première phase, de créer les bases légales propres à élire une assemblée constituante chargée de dessiner les contours d'un nouveau canton romand.

Les dix mois à venir seront assurément palpitants et passionnants. Le Mouvement autonomiste jurassien affûte d'ores et déjà ses arguments ; pour que triomphent la raison, la sagesse et la clairvoyance ! Comme le disait l'écrivain malien Massa Makan Diabaté (1938-1988), « il faut avoir la force de sa raison et non la raison de sa force. »